



COVID-19 Media Lines

Phase 1 of Easing Border Measures for travellers entering Canada (and OICs 54 – 56)

Issue Statement: On June 21, 2021 Ministers will announce the extension of some of Canada's border measures as well as some changes to current measures that will begin to ease some testing and quarantine requirements for fully vaccinated travellers who are currently permitted to enter Canada.

These measures will come into force through updates to three Orders in Council (OIC):

- 54: Minimizing the Risk of Exposure to COVID-19 in Canada (Prohibition of Entry into Canada from the United States),
- 55: Minimizing the Risk of Exposure to COVID-19 in Canada (Prohibition of Entry into Canada from any Country other than the United States), and
- 56: Minimizing the Risk of Exposure to COVID-19 in Canada Order (Quarantine, Isolation and Other Obligations).

These OICs will come into force on June 21, 2021, at 11:59:59 p.m. EDT, with a delayed coming into force of July 5, 2021, at 11:59:59 p.m. EDT for measures for fully vaccinated travellers. These OICs will also complement any related Interim Order made under the *Aeronautics Act* to minimize the risk of importing COVID-19. Media attention is expected.

KEY MESSAGES

- Like every other element of the Government of Canada's COVID-19 response, border measures are based on available data, scientific evidence and monitoring of the epidemiological situation both in Canada and internationally.
- With the ramp-up of Canada's COVID-19 vaccination rollout, Canada is on track to meet its targets, with over 70 percent of Canadians over the age of 12 in Canada having now received their first vaccine dose.
- Vaccination rates and continued strong public health measures matter. Together they are lowering case counts and reducing hospitalizations. These successes are setting the stage for a cautious and calibrated adjustment to border measures for travellers entering Canada.
- The first phase of the Government of Canada's approach towards easing border measures will allow some exemptions for fully vaccinated travellers who are currently eligible to enter Canada.
- To be clear, this first step does not open the border to everybody who is fully vaccinated. Only those travellers who are currently eligible to enter Canada and are now fully vaccinated, are eligible for these new measures if they meet specific criteria and requirements.
- Beginning July 5, 2021 at 11:59 p.m. EDT, fully vaccinated travellers will not be required to quarantine or complete a day-8 test. In addition, fully vaccinated travellers arriving by



air will not be required to stay at a government-authorized hotel to await their on-arrival test result.

- To be considered fully vaccinated, travellers must have received the full series of a COVID-19 vaccine — or combination of vaccines — accepted by the Government of Canada, at least 14 days prior to entering Canada. Currently, those vaccines are manufactured by Pfizer, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD, and Janssen (Johnson & Johnson). Travellers must provide proof of vaccination in English or French (or a certified translation). Travellers can receive their vaccine in any country.
- To be eligible for these exemptions, fully vaccinated travellers must still meet the pre-entry and on-arrival testing requirements, be asymptomatic, submit all required COVID-19 information electronically into ArriveCAN prior to travel to Canada, have a paper or digital copy of their proof of vaccination, and have a suitable quarantine plan.
- Also effective July 5, 2021 at 11:59 p.m. EDT, all travellers will be required to disclose COVID-19 vaccination information, including whether they received a COVID-19 vaccine, the brand name or any other information that identifies the vaccine that was administered, the dates on which the vaccine was administered, and the doses received.
- This information will help to identify vaccine-escape variants—that is, variants that make vaccines less effective—when on-arrival tests are analyzed, and will be used to shape appropriate public health measures across the country.
- The Government of Canada will continue to maintain strict public health measures for unvaccinated or partially vaccinated travellers arriving to Canada until such a time as it is safe to ease them and if supported by scientific evidence.
- As the evidence and epidemiological situations evolve in Canada and globally, movement towards additional phases of our border adjustment plan can be considered.
- The Government of Canada will continue to work with provincial and territorial colleagues and Indigenous partners to take these next steps together, with the first and foremost priority being the health of Canadians.

On providing proof of vaccination

- Travellers must enter their vaccination status and upload supporting English or French documentation (or a certified translation), into the ArriveCAN app or by signing-in online at Canada.ca/ArriveCAN before arriving to Canada.
- More details about the information required and how to enter it into ArriveCAN will be available online by July 5, 2021.
- Travellers must retain a copy (paper or electronic) of their vaccination documentation and the originals of any certified translations for verification at the border and for 14 days following their entry to Canada.



On being exempted from these testing and quarantine requirements

- Only travellers whose vaccination status meets the definition of “fully vaccinated,” and who have met all other criteria and requirements outlined, will be eligible for exemption from mandatory quarantine, government-authorized hotel stay and day-8 testing requirement.
- Final determination is made by a government representative at the border based on the information presented at the time of entry into Canada.

On opening the border with the United States

- Government officials are in regular contact with their American counterparts about issues relating to our shared border.
- The Government of Canada also has regular conversations with our provincial, territorial counterparts, Indigenous partners and international counterparts, which include considerations for managing the longest land border in the world.
- In the interest of reducing the spread of COVID-19, while maintaining strong economic relations, the Governments of Canada and the United States will continue to enforce temporary reciprocal measures barring entry of foreign nationals into their respective countries unless entry is for non-discretionary purposes.
- As evidence changes and the situation evolves, the Government of Canada will continue to consider borders measures—including when to lift or adjust them—to keep Canadians safe and support our economic recovery.

On advice to Canadians about travel outside of Canada

- The Government of Canada has been clear that, until the situation improves, it is not the time to travel, and that measures will be adjusted appropriately as the evidence changes.
- The Government of Canada continues to strongly advise Canadians to avoid non-essential travel worldwide. The domestic and global epidemiological situation and vaccination rollout continues to be reviewed and travel advice will be updated accordingly.
- Even as vaccination rolls out in countries around the world, travel continues to present a risk of importing cases, including cases of new variants of the virus that causes COVID-19.
- Restrictions are changing quickly and may be imposed by countries with little warning. Should you choose to travel outside Canada, your travel plans may be severely disrupted. For example, you may be forced to remain outside of Canada longer than expected. You should not depend on the Government of Canada for assistance related to changes to your travel plans.



PRINCIPAUX MESSAGES

- Comme tous les autres éléments de la réponse du gouvernement du Canada à la COVID-19, les mesures frontalières sont fondées sur les données accessibles, les preuves scientifiques et la surveillance de la situation épidémiologique au Canada et à l'échelle internationale.
- Grâce à l'intensification du déploiement des vaccins contre la COVID-19, le Canada est en voie d'atteindre les objectifs fixés : à ce jour, au Canada, plus de 70 % des personnes âgées de plus de 12 ans ont reçu leur première dose de vaccin.
- Les taux de vaccination sont importants, tout comme le maintien de rigoureuses mesures de santé publique. Ensemble, ils font baisser le nombre de cas et d'hospitalisations. Ces réussites ouvrent la voie à un ajustement prudent et calibré des mesures frontalières à l'intention des voyageurs qui entrent au Canada.
- La première phase de l'approche du gouvernement du Canada visant l'assouplissement des mesures frontalières définira certaines exemptions à l'intention des voyageurs entièrement vaccinés qui sont actuellement admis au Canada.
- Aux fins de clarification, cette première étape n'ouvre pas la frontière à tous ceux qui sont entièrement vaccinés. Seuls les voyageurs qui sont actuellement autorisés à entrer au Canada et qui sont maintenant entièrement vaccinés sont admissibles à ces nouvelles mesures s'ils répondent à des exigences et à des critères précis.
- À compter du 5 juillet 2021 à 23 h 59, heure avancée de l'Est, les voyageurs entièrement vaccinés n'auront pas à se mettre en quarantaine ou à effectuer le test de dépistage du jour 8. De plus, les voyageurs entièrement vaccinés arrivant au Canada par voie aérienne ne seront pas obligés de séjourner dans un établissement d'hébergement autorisé par le gouvernement jusqu'à l'obtention du résultat du test de dépistage effectué à leur arrivée.
- Pour être considérés comme entièrement vaccinés, les voyageurs doivent avoir reçu toutes les doses d'une série d'un vaccin — ou d'une combinaison de vaccins — contre la COVID-19 autorisé par le gouvernement du Canada au moins 14 jours avant leur arrivée au Canada. Actuellement, ces vaccins sont fabriqués par Pfizer, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD et Janssen (Johnson & Johnson). Les voyageurs doivent présenter une preuve de vaccination en français ou en anglais (autrement, une traduction certifiée conforme est acceptée). Les voyageurs peuvent recevoir leur vaccin dans n'importe quel pays.
- Pour être admissibles à ces exemptions, les voyageurs entièrement vaccinés devront toujours se conformer aux exigences relatives au dépistage préalable à l'entrée ainsi qu'au dépistage à l'arrivée, être asymptomatiques, soumettre tous les renseignements exigés relativement à la COVID-19 par voie électronique dans ArriveCAN avant leur voyage vers le Canada, détenir une preuve de vaccination sous format papier ou numérique et disposer d'un plan de quarantaine approprié.
- Également à compter du 5 juillet 2021, à 23 h 59, heure avancée de l'Est, tous les voyageurs devront divulguer les renseignements demandés sur la vaccination contre la COVID-19. Ils devront notamment indiquer s'ils ont reçu un vaccin contre la COVID-19



et préciser la marque ou tout autre renseignement qui permet d'identifier le vaccin administré, les dates auxquelles le vaccin a été administré et les doses reçues.

- Ces renseignements faciliteront l'identification des variants qui échappent à l'action des vaccins (c'est-à-dire les variants qui rendent les vaccins moins efficaces) lors de l'analyse des tests effectués à l'arrivée, et ils seront employés pour orienter les mesures de santé publique appliquées dans l'ensemble du pays.
- Le gouvernement du Canada continuera de maintenir de strictes mesures de santé publique pour les voyageurs non vaccinés ou partiellement vaccinés arrivant au Canada, jusqu'à ce qu'il soit possible de les assouplir en toute sécurité, si des preuves scientifiques le justifient.
- À mesure que les données probantes et les situations épidémiologiques évolueront au Canada et à l'échelle mondiale, il sera possible d'envisager d'autres phases pour notre plan d'ajustement des mesures frontalières.
- Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec ses partenaires autochtones afin que nous puissions franchir les prochaines étapes ensemble, en gardant à l'esprit, d'abord et avant tout, la santé des Canadiens et des Canadiennes.

À propos de la présentation d'une preuve de vaccination

- Les voyageurs doivent consigner leur statut vaccinal et télécharger la documentation à l'appui de ce dernier (documents en français ou en anglais, ou traduction certifiée conforme). Pour ce faire, ils doivent utiliser l'application ArriveCAN ou ouvrir une session en ligne sur le site canada.ca/ArriveCAN avant leur arrivée au Canada.
- De plus amples renseignements sur l'information requise et sur la façon de la consigner dans ArriveCAN seront diffusés en ligne d'ici au 5 juillet 2021.
- Les voyageurs doivent conserver une copie de leur attestation de vaccination (sous format papier ou électronique) et les documents originaux ayant fait l'objet d'une traduction certifiée conforme, et ce aux fins d'une vérification à la frontière ainsi que pendant les 14 jours suivant leur entrée au Canada.

À propos de l'exemption aux exigences relatives au dépistage et à la mise en quarantaine

- Seuls les voyageurs dont le statut vaccinal correspond à la définition établie pour les « personnes entièrement vaccinées » et qui ont satisfait à tous les autres critères et exigences énoncés seront admissibles aux exemptions relatives à la quarantaine obligatoire, au séjour dans un établissement d'hébergement autorisé par le gouvernement et à l'obligation de subir un test de dépistage au jour 8.



- Les décisions finales sont prises par un représentant du gouvernement à la frontière en fonction des renseignements présentés au moment de l'entrée au Canada.

À propos de l'ouverture de la frontière avec les États-Unis

- Les représentants du gouvernement sont régulièrement en communication avec leurs homologues américains au sujet de questions liées à notre frontière commune.
- Le gouvernement du Canada a également des conversations régulières avec ses homologues provinciaux et territoriaux, ses partenaires autochtones et ses homologues internationaux, notamment en ce qui a trait à la gestion de la plus longue frontière terrestre au monde.
- Dans le but de réduire la propagation de la COVID-19 tout en maintenant de solides relations économiques, les gouvernements du Canada et des États-Unis continueront d'appliquer des mesures réciproques temporaires interdisant l'entrée de ressortissants étrangers dans leurs pays respectifs, à moins que cette entrée ne se fasse à des fins non discrétionnaires.
- Au fur et à mesure que les données probantes et la situation évolueront, le gouvernement du Canada continuera d'évaluer ses mesures frontalières, y compris le moment de les lever ou de les ajuster, afin d'assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et d'appuyer la reprise économique.

À propos des conseils à l'intention des Canadiens et des Canadiennes quant aux voyages à l'extérieur du Canada

- Le gouvernement du Canada a clairement indiqué que ce n'est pas le moment de voyager, et ce tant que la situation ne s'améliorera pas; les mesures seront ajustées comme il se doit à mesure que les données probantes changeront.
- Le gouvernement du Canada continue de recommander fortement aux Canadiens et aux Canadiennes d'éviter tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada. Nous continuons d'évaluer la situation épidémiologique ainsi que le déploiement de la vaccination à l'échelle nationale et internationale; les conseils aux voyageurs seront mis à jour en conséquence.
- Même si la vaccination progresse dans de nombreux pays à l'échelle mondiale, les voyages continuent de présenter un risque d'importation de cas, y compris de cas associés à de nouveaux variants du virus qui cause la COVID-19.
- Les restrictions changent rapidement et peuvent être imposées à très court préavis par les pays. Si vous choisissez de voyager à l'extérieur du Canada, vos projets de voyage pourraient être lourdement perturbés. Vous pourriez par exemple être contraint de rester à l'étranger plus longtemps que prévu. Vous ne devriez pas dépendre de l'aide du gouvernement du Canada relativement aux changements à vos plans de voyage.